

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à dix-huit heure trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Gascogne Toulousaine.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Muriel ABADIE (PUJAUDRAN), Marie ALAUX (LIAS), Kamel ALLALI (L'ISLE-JOURDAIN), Delphine AUVRAY (L'ISLE-JOURDAIN), Gêrôme BEYRIES (MONFERRAN-SAVÈS), Fanny BINAS (SÉGOUFIELLE), Éric BIZARD (L'ISLE-JOURDAIN), Corinne BOBIER (L'ISLE-JOURDAIN), Rémy BRISARD (PUJAUDRAN), Philippe CAPDEVILLE (CLERMONT-SAVÈS), Géraldine COHEN (L'ISLE-JOURDAIN), Michel DALDOSSO (FRÉGOUVILLE), Claudine DANEZAN (MARESTAING), Joëlle DARDENNE (SÉGOUFIELLE), Éloïse DAVEZAC (L'ISLE-JOURDAIN), Julien DÉLIX (CASTILLON-SAVÈS), Bérengère DINCLAUX (L'ISLE-JOURDAIN), Gabin DUCAUZE (L'ISLE-JOURDAIN), Christophe HENNEBELLE (L'ISLE-JOURDAIN), Thibaut HIEU (L'ISLE-JOURDAIN), Francis IDRAC (L'ISLE-JOURDAIN), François LAPORTE (LIAS), Séverine LEBRERE (ENDOUFIELLE), Pierre LOUBENS (AURADÉ), Pierre MARIOTTI (L'ISLE-JOURDAIN), Martine MARTELOZZO (PUJAUDRAN), Fabrice MEY (L'ISLE-JOURDAIN), Yannick NINARD (L'ISLE-JOURDAIN), Frédéric PAQUIN (BEAUPUY), Denis PETRUS (L'ISLE-JOURDAIN), Stéphanie PROST (L'ISLE-JOURDAIN), Patricia ROUBERT (MONFERRAN-SAVÈS), Jean-Claude SERVAT (AURADÉ), Benoît TAICLET (RAZENGUES).

Étaient absents ¹ :

M. Daniel DASSIEU (commune de Pujaudran) – Excusé ;
Mme Vanessa FURLAN (commune de L'Isle-Jourdain) – Excusée ;
M. Frédéric VERGÉ (commune de Ségoufielle) – Excusé.

Procurations :

- 1- M. Daniel DASSIEU (commune de Pujaudran) a donné procuration à Mme Muriel ABADIE (commune de Pujaudran) ;
- 2- Mme Vanessa FURLAN (commune de L'Isle-Jourdain) a donné procuration à M. Eric BIZARD (commune de L'Isle-Jourdain).

¹Préciser s'ils sont excusés.

SOMMAIRE

1	INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	4
2	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	4
3	ÉLECTION DU PRÉSIDENT.....	4
3.1	Présidence de l'assemblée.....	4
3.2	Constitution du bureau	4
3.3	Déroulement de chaque tour de scrutin.....	4
3.4	Résultats du premier tour de scrutin.....	5
3.5	Proclamation de l'élection du Président.....	5
4	FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS	5
5	ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS.....	6
5.1	Élection du premier vice-président	6
5.1.1	Résultat du premier tour de scrutin.....	6
5.1.2	Proclamation de l'élection du premier vice-président.....	7
5.2	Élection du deuxième vice-président.....	7
5.2.1	Résultat du premier tour de scrutin.....	7
5.2.2	Proclamation de l'élection du deuxième vice-président.....	7
5.3	Élection du troisième vice-président.....	7
5.3.1	Résultat du premier tour de scrutin.....	7
5.3.2	Proclamation de l'élection du troisième vice-président.....	8
5.4	Élection du quatrième vice-président.....	8
5.4.1	Résultat du premier tour de scrutin.....	8
5.4.2	Proclamation de l'élection du quatrième vice-président	8
5.5	Élection du cinquième vice-président	8
5.5.1	Résultat du premier tour de scrutin.....	8
5.5.2	Proclamation de l'élection du cinquième vice-président.....	9
5.6	Élection du sixième vice-président	9
5.6.1	Résultat du premier tour de scrutin.....	9
5.6.2	Proclamation de l'élection du sixième vice-président.....	9
5.7	Élection du septième vice-président.....	9
5.7.1	Résultat du premier tour de scrutin.....	9
5.7.2	Proclamation de l'élection du septième vice-président.....	10
5.8	Élection du huitième vice-président.....	10
5.8.1	Résultat du premier tour de scrutin.....	10
5.8.2	Proclamation de l'élection du huitième vice-président.....	10
5.9	Élection du neuvième vice-président.....	10
5.9.1	Résultat du premier tour de scrutin.....	10
5.9.2	Proclamation de l'élection du neuvième vice-président.....	11
5.10	Élection du dixième vice-président	11

5.10.1	Résultat du premier tour de scrutin.....	11
5.10.2	Proclamation de l'élection du dixième vice-président.....	11
5.11	Élection du onzième vice-président.....	11
5.11.1	Résultat du premier tour de scrutin.....	11
5.11.2	Proclamation de l'élection du onzième vice-président.....	11
6	DÉTERMINATION DES MEMBRES DU BUREAU.....	12
7	ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU.....	12
8	LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL.....	12
9	OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS	13
10	CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.....	13

1 INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick NINARD, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

2 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Martine MARTELOZZO a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

3 ÉLECTION DU PRÉSIDENT

3.1 Présidence de l'assemblée

M. Yannick NINARD, en qualité de membre le plus âgé du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 34 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie².

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.2 Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné les deux assesseurs suivants :

- Mme Eloïse DAVEZAC
- M. Gabin DUCAUZE

3.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

² Tiers des membres en exercice de l'organe délibérant, présent ou représenté ; ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

3.4 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	34
f. Majorité absolue	18

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ERIC BIZARD	33	Trente-trois
PIERRE LOUBENS (candidat non déclaré)	1	Un

3.5 Proclamation de l'élection du Président

M. Éric BIZARD a été proclamé président et a été immédiatement installé.

4 FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Sous la présidence de M. Éric BIZARD élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à la détermination du nombre de vice-présidents.

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant soit 8 vice-présidents pour la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif soit 12 pour la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, lors de la précédente mandature, de 8 vice-présidents.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de fixer le nombre de vice-présidents à 11.

Ce nombre de vice-président étant supérieur à 20% de l'effectif, sa détermination requiert la majorité des 2/3 du conseil.

Nombre de votants	36
Majorité nécessaire (2/3 des votants)	24
Voix pour	35
Voix contre	0
Abstention	1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer le nombre de vice-présidents à 11.

5 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Après fixation du nombre de vice-présidents, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection de ces derniers.

Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

5.1 Élection du premier vice-président

5.1.1 Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	31
f. Majorité absolue	16

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Muriel ABADIE	31	Trente-et-un

5.1.2 Proclamation de l'élection du premier vice-président

Mme Muriel ABADIE a été proclamée première vice-présidente et immédiatement installée.

5.2 Élection du deuxième vice-président

5.2.1 Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	28
f. Majorité absolue	15

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gérôme BEYRIES (candidat non déclaré)	1	un
Benoît TAICLET	27	Vingt-sept

5.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. Benoît TAICLET a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

5.3 Élection du troisième vice-président

5.3.1 Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	32
f. Majorité absolue	17

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claudine DANEZAN	32	Trente-deux

5.3.2 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme Claudine DANEZAN a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

5.4 Élection du quatrième vice-président

5.4.1 Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	29
f. Majorité absolue	15

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gérôme BEYRIES	29	Vingt-neuf

5.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. Gérôme BEYRIES a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

5.5 Élection du cinquième vice-président

5.5.1 Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Joëlle DARDENNE	30	Trente

5.5.2 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Mme Joëlle DARDENNE a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

5.6 Élection du sixième vice-président

5.6.1 Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Julien DELIX	30	Trente

5.6.2 Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. Julien DELIX a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

5.7 Élection du septième vice-président

5.7.1 Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	31
f. Majorité absolue	16

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Fanny BINAS	10	Dix

Frédéric PAQUIN	21	Vingt-un
-----------------	----	----------

5.7.2 Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. Frédéric PAQUIN a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

5.8 Élection du huitième vice-président

5.8.1 Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	31
f. Majorité absolue	16

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe CAPDEVILLE	31	Trente-et-un

5.8.2 Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M. Philippe CAPDEVILLE a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

5.9 Élection du neuvième vice-président

5.9.1 Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	31
f. Majorité absolue	16

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel DALDOSSO	31	Trente-et-Un

5.9.2 Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M. Michel DALDOSSO a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

5.10 Élection du dixième vice-président

5.10.1 Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	29
f. Majorité absolue	15

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude SERVAT	29	Vingt-neuf

5.10.2 Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M. Jean-Claude SERVAT a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

5.11 Élection du onzième vice-président

5.11.1 Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	16

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yannick NINARD	30	Trente

5.11.2 Proclamation de l'élection du onzième vice-président

M. Yannick NINARD a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

6 DÉTERMINATION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président informe le conseil communautaire qu'il lui revient de déterminer la composition du bureau Communautaire.

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Les membres du bureau communautaire sont élus, un à un, lors d'un scrutin uninominal à trois tours identique à celui prévu pour l'élection du président.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire que siègent au bureau communautaire les membres suivants : le Président, les Vice-Présidents, les maires conseillers communautaires.

Nombre de votants	36
Voix pour	36
Voix contre	0
Abstention	0

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le nombre de membres du bureau à 15 membres, soit la composition suivante : le Président, les 11 vice-présidents, les 3 maires conseillers communautaires.

7 ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Après fixation du nombre de membres du bureau, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection de ces derniers.

Conformément à la délibération du conseil communautaire, le nombre de membres du bureau a été fixé à 15 membres, soit la composition suivante : le Président, les 11 vice-présidents, les 3 maires conseillers communautaires.

Cette composition ne nécessite pas de procéder à l'élection de membres supplémentaires.

8 LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Président donne lecture de la charte de l'élu local.

Une copie de la charte a été remise à l'ensemble des conseillers communautaires.

9 OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

10 CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le sept avril deux mille vingt-six, à vingt heures, cinquante minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président,



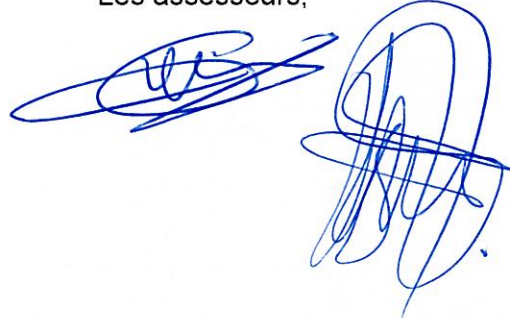
Le conseiller communautaire le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



NB : Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.